**COMPRÉHENSION ÉCRITE. NIVEAU B2**

https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/09/28/contre-le-harcelement-scolaire-lanecessite-d-une-revolution-culturelle\_6191398\_3232.html

 **Contre le harcèlement scolaire, la nécessité d’une révolution culturelle**

**Éditorial**

Le Monde

Avec beaucoup de retard, la France ouvre enfin les yeux sur un phénomène qui pourrit la vie de centaine de milliers d’enfants, jusqu’à, parfois, les pousser au suicide. Y faire face nécessitera une action politique ambitieuse.

Publié le 28 septembre 2023 à 11h00, modifié le 28 septembre 2023 à 11h23

Longtemps, le système éducatif français et la société ont détourné les yeux. On parlait de « chamailleries de cour de récré », d’enfantillages, on évoquait l’antique « Petit Chose » d’Alphonse Daudet. Après les violences faites aux femmes et les agressions sexuelles dans l’Eglise, le harcèlement scolaire apparaît enfin pour ce qu’il est : un fléau social, une réalité qui pourrit la vie de centaines de milliers d’enfants – 10 % des élèves en sont victimes en moyenne avec une pointe au collège – et en conduit certains à se donner la mort.

Avec trente ans de retard sur les pays anglo-saxons et nord-européens, la France ouvre enfin les yeux et c’est un grand progrès. En sonnant la *« mobilisation générale »*, mercredi 27 septembre, avec un plan interministériel de lutte, la première ministre, Elisabeth Borne, prend la mesure du phénomène qui suscite une inquiétude grandissante chez les parents.

Il était temps. En juin, l’ancien ministre de l’éducation nationale Pap Ndiaye avait reconnu un *« échec collectif »* après le suicide de Lindsay, une collégienne de 13 ans du Pas-de-Calais. Son successeur, Gabriel Attal, a qualifié de *« honte »* le courrier au ton menaçant envoyé par le rectorat de Versailles aux parents de Nicolas, un adolescent de 15 ans qui s’est suicidé, le 5 septembre, à Poissy (Yvelines).

Le retard français et l’inadaptation manifeste de son système éducatif pour prévenir les comportements de harcèlement, repérer les auteurs et accompagner les victimes et leurs familles, nécessitaient un message clair et une action interministérielle résolue face à un phénomène qui, centré sur la vie scolaire, renvoie aussi à la politique de santé mentale et à la stratégie des géants du Web qui gèrent les réseaux sociaux où le harcèlement prolifère.

**Prévention au quotidien**

Le renforcement du programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l’école) en cours de généralisation, l’envoi d’un questionnaire à tous les élèves pour détecter le phénomène ou les « cours d’empathie » introduits dans l’enseignement élémentaire, annoncés par Mme Borne, vont dans le bon sens. La possibilité de confisquer le téléphone portable des harceleurs, voire de les bannir des réseaux sociaux, également annoncée, pose davantage de questions, tant en termes de faisabilité que d’efficacité. Les expériences étrangères comme celle du Danemark le montrent : le harcèlement se traite d’abord par une prévention au quotidien et par une réaction rapide impliquant à la fois élèves, parents, enseignants et administration.

Très réactif, M. Attal a bien compris que le sujet lui permet de s’adresser à tous les protagonistes du système éducatif et de délivrer à l’opinion un message de fermeté et d’autorité. Mais faire reculer durablement le harcèlement suppose en réalité une véritable révolution culturelle. Les lettres comminatoires adressées aux parents plaignants sont le symptôme des blocages d’une administration fonctionnant en silos séparés, mais aussi d’une histoire longue qui a conduit notre école à privilégier l’acquisition des savoirs sur le bien-être des enfants.

Certes, les établissements ont besoin de davantage de conseillers d’éducation et de surveillants, de médecins scolaires, d’infirmières et d’assistantes sociales, bref d’un renfort d’adultes encadrants. Mais l’éducation nationale doit aussi mieux dialoguer avec les familles et considérer les élèves non seulement comme des « apprenants », mais comme des personnes à part entière ayant droit à une scolarité heureuse.

Le Monde

**Mentions légales** : Toute utilisation dans un cadre professionnel ou commercial ou toute commercialisation de ce contenu auprès de tiers est interdite, sauf accord exprès de la Société Éditrice du Monde à demander à l’adresse : [www.lemonde.fr/syndication/](https://www.lemonde.fr/syndication/)